

Conditions générales d'affaires du groupe Würth Elektronik ICS

Septembre 2014

(Présent document constitue une version allemande, en cas de doute, le texte allemand original prévaut.)



1. Champ d'application

1.1 Würth Elektronik ICS GmbH & Co. KG (nommée ci-après Würth Elektronik) fournit toutes livraisons et prestations exclusivement en appliquant les conditions générales de livraison et de paiement suivantes. D'éventuelles conditions divergentes du client ne sont valables qu'avec l'accord écrit explicite de Würth Elektronik.

1.2 Les conditions suivantes sont valables pour les consommateurs et les commerçants, dans la mesure où le contrat est passé dans le cadre d'un commerce, pour les personnes morales de droit public ou un patrimoine de droit public.

1.3 Toutes les informations données sur les sites Web, les prospectus, la publicité et les offres conditionnelles ont pour but d'inviter le client à passer une commande ferme. L'enregistrement de la commande se fait par confirmation écrite, livraison ou exécution des prestations.

1.4 En ce qui concerne la mise à disposition du client, à l'occasion de la soumission d'offre, de notices explicatives, plans, dessins, autres documents ou matériaux, tous les droits appartiennent à Würth Elektronik, en particulier les droits de propriété et de propriété intellectuelle ainsi que ceux concernant l'utilisation, la reproduction et la diffusion. Le client pourra passer un accord contractuel avec Würth Elektronik pour acquérir des droits de propriété, de jouissance ou de publication, cet accord devra en déterminer l'importance et le cadre.

1.5 L'exécution de commandes après présentation de documents par le client nécessite une autorisation de Würth Elektronik.

1.6 Les contrats conclus obligent le client à accepter les livraisons commandées et les prestations et à les payer.

2. Prix, paiement, compensation

2.1 Le prix convenu est valable. Sauf indication contraire, les prix sont considérés comme bruts envers les consommateurs selon § 13 BGB (Code civil allemand) (taxe à la valeur ajoutée incluse) et nets envers les entreprises selon § 14 BGB (taxe à la valeur ajoutée en plus). Les frais d'emballage, de transport et d'assurance, de même que tous les autres frais annexes doivent être payés séparément. Si le client est consommateur, il n'a à supporter ces frais que dans le cas où ils ne sont pas disproportionnés à la valeur de l'objet livré.

2.2 En ce qui concerne les livraisons et les prestations qui ne doivent pas être livrées ou fournies dans un délai de quatre mois après conclusion du contrat, Würth Elektronik est en droit d'en adapter le prix en fonction de l'augmentation des coûts de salaires et des frais de matériel ayant eu lieu. Ce droit existe aussi pour ce qui concerne les livraisons et les prestations effectuées dans le cadre d'une relation commerciale durable, indépendamment du délai de livraison ou de fourniture des prestations. Si Würth Elektronik a fait dépendre les accords de prix avec le client de certains facteurs de prix, comme par ex. les prix des matières premières, les modifications des ces facteurs de prix peuvent conduire, même indépendamment du délai de livraison ou de fourniture des prestations, aux réajustements de prix correspondants.

2.3 À défaut d'accord contraire les paiements doivent être effectués nets dans un délai de 15 jours à partir de la date

de la facture. Würth Elektronik est cependant en droit de convenir avec le client de paiement d'acomptes ou paiement d'avance, s'il n'existait pas de relations commerciales avec ce client, s'il s'agit de livraisons à l'étranger, si le siège social du client se trouve à l'étranger ou encore si d'autres raisons, rendant douteux un paiement dans les délais fixés après livraison, existent. Le paiement est considéré comme effectué à la date à laquelle Würth Elektronik peut disposer du montant dû. En cas d'acceptation de chèques le paiement est considéré comme effectué, quand, après présentation du chèque, celui-ci est encaissé et crédité à Würth Elektronik dans un délai raisonnable.

2.4 En cas de retard de paiement Würth Elektronik est en droit de réclamer des intérêts de 5 % au-delà du taux bancaire pour les consommateurs, de 8 % au-delà du taux bancaire pour les entreprises. Würth Elektronik se réserve de faire valoir un dommage supplémentaire, particulièrement des intérêts plus élevés à un autre titre juridique.

2.5 Dans le cas où après la conclusion du contrat une dégradation importante de la situation financière du client survient ou si une telle dégradation de la situation financière est perceptible après conclusion du contrat, ce qui compromettrait les créances de Würth Elektronik, Würth Elektronik est en droit de refuser de poursuivre l'exécution du contrat, jusqu'à ce que le client réalise la contrepartie ou apporte une garantie. En cas de non-respect du délai de paiement par le client, toutes les créances contre lui sont immédiatement exigibles, qu'elles aient été facturées ou non, à moins qu'il n'ait pas causé le retard de paiement.

2.6 Les paiements du client sont toujours imputés dans le cadre des §§ 366 Abs. 2, 367 BGB sur des créances déjà exigibles, pour autant que le client n'en dispose pas autrement. Le client n'a pas le droit de compenser par des créances autres que celles qui sont incontestées ou rendues exécutoires.

3. Délais et échéances

3.1 Sauf stipulation contraire, Würth Elektronik est dans l'obligation de faire parvenir les livraisons au client (Schickschulden), ce qui est accompli en temps utile, dès que la marchandise est remise au transporteur au siège ou dans un entrepôt de Würth Elektronik.

3.2 Le début des délais de livraison ou des délais de finition convenus ou le respect des échéances convenues présuppose la vérification de toutes les questions techniques nécessaires. Cela concerne particulièrement le devoir de collaboration du client. En cas de non-respect des échéances convenues, le client doit accorder à Würth Elektronik un délai supplémentaire raisonnable pour l'exécution de la prestation contractuelle due. Les délais supplémentaires doivent être fixés par écrit.

3.3 En cas de force majeure, de grèves et à la suite d'événements semblables, dont Würth Elektronik n'est pas responsable, le délai d'exécution de la prestation par Würth Elektronik est prolongé de la durée des événements concernés. Au cas où ces événements durent plus de 3 mois, chaque partie contractante peut résilier le contrat. Les droits de résiliation légaux déjà nés ne sont pas concernés. Würth Elektronik ne répond pas des retards de prestation dus à des événements, pour lesquels Würth

Conditions générales d'affaires du groupe Würth Elektronik ICS

Septembre 2014

(Présent document constitue une version allemande, en cas de doute, le texte allemand original prévaut.)



Elektronik n'est pas responsable et n'indemnise ni les frais, ni les dommages survenus à la suite de ces événements.

3.4 Des demandes ultérieures de modification ou de complément du client, convenues avec Würth Elektronik conduisent à une prolongation raisonnable des échéances et délais convenus. La préparation de la livraison, y compris la notification de l'expédition et l'organisation des autres dispositions convenues dans le cadre de l'exécution du contrat a lieu principalement les jours ouvrables, pendant les horaires normales de travail.

3.5 Würth Elektronik est en droit de procéder à des livraisons et prestations partielles raisonnables. Les livraisons et prestations effectuées avant la date convenue sont permises, sauf stipulation contraire expresse.

3.6 Si le client refuse d'accepter la livraison, Würth Elektronik a la possibilité de réclamer le remboursement des coûts habituels de stockage et autres frais supplémentaires occasionnés par le dépôt et la conservation de la marchandise à livrer. En outre le risque de perte ou de détérioration accidentelles est transféré sur le client à partir du moment où celui-ci refuse de prendre livraison. Würth Elektronik est en droit de réclamer le remboursement des dommages causés, dans le cas où le refus de prendre livraison représente en même temps un retard de paiement ou si le client ne respecte pas, intentionnellement, d'autres devoirs de collaboration. D'autres droits légaux allant plus loin de Würth Elektronik ne sont pas concernés.

3.7 Würth Elektronik doit répondre conformément à l'alinéa 7 d'un retard de livraison, dont elle est responsable.

4. Réserve de propriété, résiliation (du contrat)

4.1 Würth Elektronik se réserve la propriété sur les livraisons jusqu'au paiement intégral. Si la livraison et prestation de Würth Elektronik contient aussi un logiciel, seul un droit de jouissance révocable sera accordé jusqu'au paiement intégral.

4.2 En l'absence d'un accord explicite de Würth Elektronik, une mise en gage, une cession à titre de sûreté, une transformation ou une réorganisation ne sont pas autorisées avant un transfert de propriété complet. Le client doit immédiatement aviser Würth Elektronik de la prétention de tiers aux livraisons.

4.3 En cas de comportement du client contraire au contrat, particulièrement en cas de retard de paiement, Würth Elektronik est en droit, conformément aux dispositions légales, de résilier le contrat, de réclamer la propriété sous réserve et d'utiliser ce droit autre part. En cas de résiliation du contrat, Würth Elektronik est en droit de retirer au client le droit de jouissance révocable sur le logiciel, accordé dans le cadre de l'alinéa 4.1..

4.4 Si le client est entrepreneur dans l'acception de § 14 BGB, il est en droit de revendre la marchandise dans le cadre d'une transaction commerciale réglementaire; mais il cède dès maintenant à Würth Elektronik, dans la limite du montant définitif, calculé par Würth Elektronik (taxe à la valeur ajoutée comprise), toutes les créances sur les acheteurs ou sur des tiers, résultant pour lui de la revente. Le client peut encore recouvrer la créance, même après sa cession. Le droit de Würth Elektronik à procéder au recouvrement de cette créance sans préjudice n'est pas concerné. Würth Elektronik s'engage toutefois à ne pas recouvrer la créance, tant que le client honore ses dettes par le pro-

duit de la vente, ne se trouve pas en retard de paiement et pourvu qu'aucune demande d'ouverture d'une procédure de concordat ou de faillite n'ait été faite, ou en absence de cessation de paiement. Dans le cas contraire Würth Elektronik peut exiger du client qu'il fasse connaître les créances cédées ainsi que leurs débiteurs, qu'il fournisse à Würth Elektronik toutes les informations nécessaires au recouvrement, lui remette les documents correspondants et qu'il informe ses débiteurs de la cession.

4.5 Au cas où la propriété de Würth Elektronik sur la marchandise livrée sous réserve de propriété prend fin par assemblage (par ex. par intégration), la (co-) propriété du client sur l'ensemble sera transmise proportionnellement à la valeur comptable de la marchandise de réserve à Würth Elektronik et sera conservée gratuitement par le client.

4.6 Sur demande du client, Würth Elektronik s'engage à libérer les gages, pour autant que leur valeur réalisable dépasse les créances garanties de plus de 10 %.

5. Obligations de coopération du client

5.1 Si la fourniture des prestations convenues rend nécessaire la coopération du client, celui-ci doit garantir que toutes les informations et données requises et utiles soient mises à la disposition de Würth Elektronik en temps utile et avec la qualité requise. Pour des travaux de programmation, le client mettra à disposition de Würth Elektronik, en temps utile et dans une mesure suffisante, les puissances des ordinateurs, les données de tests et les capacités de saisie des données.

5.2 Si le client ne s'acquiesce pas de ses obligations de coopération, s'il le fait de manière incomplète ou trop tard, le délai de fourniture de la prestation pour Würth Elektronik se prolongera dans ce cas en conséquence, jusqu'à ce que le client satisfasse à ses obligations. De plus, le client s'oblige à rembourser à Würth Elektronik les frais et dommages causés par son comportement, sauf si le client n'en est pas responsable.

6. Droits résultant des défauts

6.1 Würth Elektronik fabrique ses produits d'après l'état de la technique au moment de la conclusion du contrat. Les emplois prévus par le client allant au-delà de l'utilisation habituelle des produits ou supposant une qualité différente de la qualité usuelle, concernant spécialement des utilisations importantes au niveau de la sécurité, comme par ex. dans l'aviation et la navigation spatiale ou les automoteurs, doivent faire l'objet d'un accord contractuel.

6.2 Les droits de garantie pour défauts du client envers Würth Elektronik se règlent selon les dispositions légales, sous réserve des alinéas suivants.

6.3 Une usure normale correspondant à un usage typique n'est pas un défaut. Le client s'oblige à respecter les recommandations de Würth Elektronik ou du fabricant, concernant le fonctionnement, l'entreposage et/ou la maintenance. Il est permis seulement de procéder à des modifications autorisées, d'intégrer des pièces de rechange appropriées et d'utiliser des consommables correspondant aux spécifications exigées. Des manquements du client à ces obligations, entraînant directement ou indirectement des défauts, ne peuvent pas être assumés par Würth Elektronik.

6.4 En cas de réclamation, le client est dans l'obligation de décrire, par écrit et en détail, les symptômes des défauts à

Conditions générales d'affaires du groupe Würth Elektronik ICS

Septembre 2014

(Présent document constitue une version allemande, en cas de doute, le texte allemand original prévaut.)



Würth Elektronik et, le cas échéant, de mettre à disposition de Würth Elektronik le matériel défaillant en tout ou en partie pour examen et exécution complémentaire. Si le client est entrepreneur dans l'acception de § 14 BGB, le devoir de vérification et de réclamation selon § 377 HGB n'est pas concerné.

6.5 En cas de défaut, le client doit fixer, par écrit, un délai raisonnable d'exécution complémentaire à Würth Elektronik. Würth Elektronik se réserve, au choix, de remédier aux défauts ou de livrer ultérieurement. Si l'exécution complémentaire échoue ou si elle est intolérable pour le client, celui-ci est en droit de résilier le contrat ou de diminuer le prix d'achat. La résiliation est exclue, si le manquement à l'obligation de Würth Elektronik n'est pas très important.

6.6 Pour les droits de garantie, un délai de prescription de 24 mois, à partir du transfert de risque et pour les livraisons à des consommateurs, de 12 mois pour des livraisons à des entrepreneurs est valable. En cas de prestations en usine, un délai de 12 mois à partir de l'achat / délai de livraison s'applique aux entrepreneurs et de 24 mois aux consommateurs. Les délais de garantie mentionnés ci-dessus ne sont pas valables pour les droits de recours selon §§ 478, 479 BGB, en cas de défauts cachés frauduleusement et de droits à un dédommagement selon alinéas 7.4 à 7.6; la prescription légale trouve ici application.

6.7 D'éventuelles garanties accordées séparément par Würth Elektronik ne sont pas concernées par les réglementations de garantie précédentes.

6.8 Les pièces intégrées dans le cadre de la réparation ou de la livraison ultérieure deviennent la propriété de Würth Elektronik et doivent être renvoyées par le client, si Würth Elektronik le demande et aux frais de cette dernière.

6.9 S'il s'avère que Würth Elektronik fournit des prestations à la suite de défauts prétendus par le client, sans qu'il y ait eu un cas de garantie, le client devra rembourser les frais causés à Würth Elektronik, sauf si le client n'en était pas responsable.

6.10 Les réglementations de l'alinéa 7 sont applicables aux droits de dédommagement dans le cadre des dispositions concernant la garantie et les complètent.

7. Responsabilité

7.1 Würth Elektronik ne répond pas des dommages, dont elle n'est pas responsable, en particulier de ceux qui ont été causés à la suite d'un usage ou d'un maniement inappropriés des produits. Le client est dans l'obligation de se conformer aux recommandations de Würth Elektronik ou du fabricant, concernant le fonctionnement, l'entreposage et/ou la maintenance, de ne procéder qu'à des modifications autorisées, d'intégrer des pièces de rechange appropriées et d'utiliser des consommables correspondant aux spécifications exigées. Le client doit veiller, le cas échéant, à sauvegarder les données, non seulement avant, mais aussi régulièrement après la fourniture des livraisons et prestations par Würth Elektronik dans ses systèmes EDV, à des intervalles suffisamment souvent. Würth Elektronik n'assume pas la responsabilité pour les dommages causés à la suite du non-respect par le client des obligations ci-dessus mentionnées ou qui sont imputables à celui-ci.

7.2 Würth Elektronik ne répond ni des dommages directs, ni des dommages indirects, qui seraient occasionnés par

une légère négligence de Würth Elektronik ou de ses auxiliaires d'exécution, quel qu'en soit le titre juridique.

7.3 La restriction de l'alinéa 7.2 n'est pas applicable, dans le cas où Würth Elektronik ou ses auxiliaires d'exécution ont violé une obligation contractuelle substantielle. La responsabilité de Würth Elektronik est dans ce cas pourtant réduite aux dommages typiques et prévisibles au moment de la conclusion du contrat.

7.4 La restriction de l'alinéa 7.2 n'est pas applicable à la violation des obligations par Würth Elektronik ou ses auxiliaires d'exécution, entraînant un dommage corporel, une atteinte à la vie ou à la santé.

7.5 La restriction de l'alinéa 7.2 n'est pas applicable aux réglementations légales contraignantes sur la responsabilité, comme par ex. celles de la loi sur la responsabilité du fabricant.

7.6 En cas de violation d'obligations avec grave négligence et préméditation, Würth Elektronik est responsable sans limite.

7.7 Les délais de prescription légaux sont applicables.

7.8 Les restrictions de responsabilité sont valables aussi au profit d'organes, de collaborateurs et d'auxiliaires d'exécution de Würth Elektronik, pour ce qui est d'une éventuelle responsabilité personnelle.

8. Droits de jouissance sur les logiciels, droits de protection de tiers

8.1 Tous les droits sur les logiciels livrés au client ou créés pour lui, en particulier les droits d'auteur, droits connexes et droits voisins restent propriété de Würth Elektronik ou des détenteurs respectifs des droits. C'est également le cas pour un logiciel créé d'après les directives du client ou en collaboration avec lui.

8.2 Si Würth Elektronik utilise un logiciel du client, tous les droits d'auteurs et droits voisins restent propriété du client. Würth Elektronik n'utilisera ce logiciel que pour des objectifs inhérents au contrat. Dans la mesure où Würth Elektronik a besoin du code source de ce logiciel pour y effectuer des modifications ou éliminer des défauts, le client le met à disposition de Würth Elektronik qui en disposera gratuitement.

8.3 Le client n'est pas autorisé à reproduire, diffuser, transmettre, modifier, traduire, augmenter et/ou transformer, de quelque manière que ce soit, le logiciel mis à disposition par Würth Elektronik; de même qu'il n'est pas autorisé à décompiler et à utiliser le logiciel comme base de développement d'un logiciel semblable, si ce n'est pas expressément permis par le contrat ou par la loi. Du reste, les conditions de licence respectives valables du logiciel sont applicables.

8.4 Le client reçoit seulement sur le logiciel un simple droit de jouissance, dont l'étendue est imposée par l'objectif du contrat. Chaque utilisation du logiciel dépassant les conditions de licence respectives du fabricant ou de Würth Elektronik, allant au-delà des conventions contractuelles ou des objectifs supposés du contrat nécessite l'accord écrit de Würth Elektronik.

8.5 Si le contrat de licence en question ne prévoit pas d'autre réglementation, le client peut faire les copies de

Conditions générales d'affaires du groupe Würth Elektronik ICS

Septembre 2014

(Présent document constitue une version allemande, en cas de doute, le texte allemand original prévaut.)



sauvegarde nécessaires, pour protéger les données. Les copies de sauvegarde, faites sur des supports mobiles, doivent être marquées en tant que telles, avec la mention du droit d'auteur du support original.

8.6 Dans le cas d'une utilisation illégale, allant au delà du simple droit de jouissance concédé, Würth Elektronik se réserve, ainsi que le fabricant du logiciel de faire valoir, le cas échéant, des droits à dédommagement.

8.7 Si un tiers prétend à des droits s'opposant au simple droit de jouissance concédé du client, le client doit en faire part à Würth Elektronik, immédiatement et par écrit. Le client ne devra pas reconnaître les exigences du tiers, sans l'autorisation de Würth Elektronik. Würth Elektronik refusera les exigences du tiers.

9. Protection des données, confidentialité

9.1 Würth Elektronik fait remarquer au client que les données recueillies dans le cadre de la conclusion du contrat sont, conformément aux dispositions de la Loi fédérale relative à la protection des données - Bundesdatenschutzgesetzes (BDSG), perçues, traitées et utilisées par Würth Elektronik pour remplir les obligations issues des contrats conclus avec le client. Ces données peuvent être aussi transmises à des entreprises partenaires de Würth Elektronik ou à des mandataires d'exécution, pour l'exécution du contrat et de l'enquête de solvabilité.

9.2 Les parties contractantes s'engagent à traiter comme secret d'entreprise tous les renseignements, dans le domaine commercial et technique, qui leur sont communiqués par leur partenaire respectif ou dont ils prennent connaissance dans le cadre de l'exécution du contrat, tant que l'autre partenaire ne les a pas rendus publics.

10. Attribution de juridiction, lieu d'exécution, droit applicable

10.1 Le client est commerçant, une personne morale ou un patrimoine de droit public : le tribunal compétent pour tous les conflits est le tribunal compétent au siège social de Würth Elektronik. Würth Elektronik est aussi en droit de poursuivre le client en justice devant un tribunal à son siège social.

10.2 Lieu d'exécution pour les livraisons et paiements est le siège social de Würth Elektronik.

10.3 Le droit applicable est le droit en vigueur en République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de la Convention des Nations unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises (ONU; CISG).

Déclaration sur l'environnement

Pour Würth Elektronik l'Homme et l'environnement sont au premier plan. Pour cette raison, nous nous engageons à fabriquer nos produits en ménageant les ressources et nous recensons systématiquement les possibilités d'économie d'énergie dans les méthodes de production et le transport. Nous étudions intensivement les alternatives écologiques dans le choix de sources d'énergie et de matières premières et les approches conséquentes pour éviter les déchets et recycler les produits.

Ces conditions générales de livraison et de paiement seront appliquées par les sociétés suivants:

Würth Elektronik ICS GmbH & Co. KG

Gewerbepark Waldzimmern

Würthstraße 1

74676 Niedernhall

Allemagne